

Appel à contribution pour le numéro thématique

***Les transitions existentielles en question :
la naissance et la mort face aux technologies biomédicales***

Coordonné par **Irène Maffi¹** et **Yannis Papadaniel¹**

¹ anthropologue, Laboratoire d'anthropologie culturelle et sociale, Institut des sciences sociales, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.

Traditionnellement, la naissance et la mort ont été considérées comme des périodes liminales nécessitant des actes rituels en vue de réguler l'équilibre entre les vivants et les morts et de réduire l'incertitude que l'arrivée ou le départ d'un membre du groupe peut provoquer. Ces rituels participent également à attribuer un statut particulier à la mère, au nouveau-né, au défunt, ou aux endeuillés.

Ces rituels mobilisent des figures spécialisées – en charge des individus en transition – tels la sage-femme, le médecin, le prêtre, le chamane, le croque-mort. Plus généralement, ce passage entre l'espace social ordinaire et la dimension liminale est traité en accord avec les imaginaires et les croyances. L'entrée d'un individu dans un groupe social ou sa sortie est appréhendée, gérée et orchestrée afin que les vivants puissent graduellement intégrer la nouvelle situation à travers l'adoption de comportements standardisés et d'expressions stéréotypées.

Ainsi, les sociétés élaborent des réponses très différentes à ces moments de transition en fonction de leurs conceptions de l'humanité, de la personne, du soi, de la vie, de la mort et de l'existence après la mort. Ces conceptions se déclinent différemment selon le genre, l'âge, le statut, la classe sociale, l'appartenance ethnique et religieuse donnant lieu à des univers symboliques et à des pratiques multiples.

Les technologies biomédicales – l'imagerie médicale, les techniques de maintien artificiel de la vie, les techniques de procréation médicalement assistée – développées durant les dernières décennies ont participé à modifier, au moins dans certaines régions du monde, la transition entre ce que nous pouvons appeler l'existence et la non existence sociales des individus, générant de nouveaux états de liminalité et d'incertitude.

Ces transformations ont entraîné de nouvelles formes de réglementation éthique, juridique, économique ainsi que des débats touchant à la sphère politique, religieuse et questionnant les frontières entre les sphères intimes, privées et publiques (que l'on songe aux débats suscités par les techniques de procréation médicalement assistées, ou par l'euthanasie). Les définitions de la vie et de la mort, des frontières entre ces deux états et du statut des individus qui les traversent se sont ainsi modifiées créant des arrangements spécifiques d'un pays à l'autre, et de nouveaux statuts incertains qui défient les pratiques, les systèmes moraux et les législations en place. Les thèmes centraux de ce numéro s'articulent principalement autour de deux notions, celle de personne et celle d'épreuve.

Les frontières de la notion de personne

Le brouillage des frontières qui caractérise aujourd'hui la naissance et la mort d'un individu – redéployées par la transformation de la médecine – oblige à un renouvellement de la réflexion sur la notion de personne, telle qu'appliquée aux « êtres » – l'embryon, le fœtus, le malade, le mourant, le cadavre, le défunt – qui jalonnent les processus de naissance et de mort. Il s'agit en somme de répondre aux interrogations suivantes : quelles conceptions ou conventions morales (découlant de pratiques, traduites en acte et/ou inscrites dans des textes légaux) régissent le statut des « pas encore vivants », des « vivants », des « pas encore morts » et des « morts » ? Quelle place occupent le « moral » et le « biologique » dans les définitions utilisées au sein du monde médical ? Comment se présentent et s'articulent ces différents plans ? Autrement dit, que devient la notion de personne, dans son sens moral et juridique, face à l'essor des nouvelles technologies médicales ?

La naissance et la mort comme mise à l'épreuve des dispositifs sociaux

Les technologies médicales reposent sur des dispositifs sociaux plus larges qui contribuent à assigner ou non le statut de personne. Ici nous associons le terme dispositif aux réglementations, aux politiques publiques, aux pratiques institutionnelles, aux catégories qui les fondent, mais également aux arrangements éthiques et socioculturels ordinaires qui en découlent. Chaque naissance et chaque mort peut être appréhendée, de ce point de vue, comme une mise à l'épreuve de l'appareil pratique et normatif propre à toute collectivité. Se pose alors la question suivante : comment la naissance peut être à la fois un « événement heureux » et devenir une épreuve existentielle, mais aussi juridique, médicale, politique et éthique ? Respectivement, comment la mort peut être à la fois « le » supposé tabou par excellence de la modernité et devenir une épreuve existentielle, mais aussi juridique, médicale, politique et éthique ?

Bref, comment appréhender l'ambivalence de ces deux objets que sont la naissance et la mort et dont les frontières avec la « vie » (au double sens des notions de *zoé* et *bios* telles qu'Arendt et Agamben les reprennent d'Aristote), à la fois évidentes et énigmatiques, semblent toujours susceptibles de mobiliser bien plus que les seuls protagonistes qui y font immédiatement face.

Si un précédent numéro (mai 2016) d'*Anthropologie et Santé* interrogeait le poids de l'incertitude sur l'accompagnement et les prises de décision dans les situations de fin de vie, celui-ci se propose donc d'aborder l'impact des nouvelles technologies sur les politiques sanitaires et les pratiques médicales entourant les moments de transition et d'incertitude entre l'état prénatal et la naissance, la vie et la mort. La forme des pratiques médicales réglant ces divers passages, les principes sanitaires, les normes juridiques, éthiques et religieuses, ou encore les logiques de genre et de classe constituent des pistes de recherche que les contributions pourront se proposer d'explorer.

Nous invitons les auteurs à fonder leurs réflexions sur leur propre matériau ethnographique. La priorité sera donnée à des contributions relatant des enquêtes de terrain de première main.

Calendrier

Dans une perspective de publication de ce numéro thématique en **décembre 2017**, **les articles doivent être adressés dans un premier temps aux coordinateurs du numéro avant le 30 novembre 2016** : Irène Maffi (Irene.Maffi@unil.ch) et Yannis Papadaniel (Yannis.Papadaniel@unil.ch).

Les articles sélectionnés par les coordinateurs à l'issue de cette première étape seront ensuite transmis à la rédaction et seront évalués selon le processus habituel de double évaluation externe et anonyme.